

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour que leur candidature puisse être proposée pour cette bourse, les étudiantes et étudiants doivent:

- Entamer ou avoir entamé la dernière année de leur programme d'études.
- Ils ou elles doivent s'orienter principalement vers (et avoir concentré leurs études sur) l'un ou l'autre des trois parcours professionnels suivants: interprétation musicale, production musicale/arts de l'enregistrement ou secteur musical.
- Elles ou ils ne peuvent être mis en candidature que dans une seule catégorie. Ils peuvent manifester un intérêt pour plusieurs catégories, mais ne pourront s'inscrire que dans un seul parcours professionnel.
- Un établissement postsecondaire ne peut proposer que trois candidatures pour cette bourse. Cela dit, il n'est pas obligatoire de proposer une candidature dans chaque catégorie (un établissement qui ne forme que de futurs travailleurs du secteur musical, par exemple, peut proposer une candidature dans cette catégorie et aucune dans les deux autres).
- Les candidats et candidates doivent envisager de faire de la musique leur principale source de revenus après l'obtention de leur diplôme ou prévoir de s'inscrire dans un nouveau programme d'études distinct en préparation pour leur future carrière musicale.
- Ils ou elles devront avoir entre 18 et 35 ans au moment de leur admission au programme.
- Les candidatures d'anciens lauréats de Bourses de MusiCompte ne seront pas acceptées.

Veuillez noter que, pour obtenir cette bourse, les candidats doivent s'engager à se rendre à Toronto (Ontario) pour participer à un programme de mentorat d'une semaine qui sera présenté du 4 au 9 octobre 2020. Tous les coûts associés à ce voyage (déplacement, hébergement, etc.) seront couverts par MusiCompte. Veuillez également noter que, lors de la Semaine de mentorat, la principale langue d'enseignement sera l'anglais.